

BIEN VIVRE A TROUY

N°85

2^{ème} trimestre 2020

SPECIAL COVID-19



Marie CURIE : «Dans la vie rien n'est à craindre, tout est à comprendre»

EDITOS

Gérard SANTOSUOSSO **Maire**

Notre expérience du vécu, des événements récents encore au cœur, va nous guider pour appréhender ce que sera demain. Le monde d'après doit être différent de celui d'avant : en tout cas, tout doit être fait dans ce sens.

Les priorités resteront la santé et l'environnement. Mais pourtant la digitalisation, l'intelligence artificielle, la communication, l'enseignement vont complètement modifier nos réflexions, nos habitudes de travail, de consommation et de vie.

Dans cet état d'esprit, à notre échelle, nous avons souhaité vous faire part de l'engagement de nos équipes municipales, anciennes et nouvelles et de la mobilisation de tous les collaborateurs de la commune.

Anticiper pour épargner notre santé, pour épargner l'environnement, pour épargner notre futur. C'est notre action de tous les jours et celle de toute la population.

Un très grand merci pour votre civisme et l'observance des gestes barrières.

Franck BRETEAU **Maire adjoint en charge de la crise**

La crise sanitaire que nous traversons a permis de confirmer, à toute la population, le rôle primordial de la première ligne composée des soignants, des médecins, des professionnels de santé et de la chaîne de secours.

Saluons leur dévouement dans la lutte contre l'épidémie.

Cette crise a permis à tous de (re)découvrir l'importance et l'utilité de certains métiers, la deuxième ligne, susceptibles d'être confrontés directement ou indirectement au virus au quotidien : éboueurs, personnels des EPHAD, aides à domicile, agents des pompes funèbres, mais aussi boulangers, épiciers, charcutiers, petits producteurs, caissiers de supermarché, policiers, agents de sécurité, chauffeurs routiers, etc.

Des anonymes, aussi vulnérables que les autres, qui maintiennent des services essentiels à la société au péril de leur santé. Des invisibles comme tant d'autres en action dans les usines, dans les champs, dans les bureaux, derrière les écrans, sur les chantiers, derrière les vitrines ou les comptoirs qui contribuent à maintenir en vie notre économie.

Qu'ils en soient tous remerciés.

La situation actuelle nous fait prendre conscience de la fragilité de notre existence et modifie notre rapport aux priorités de la vie.

***Numéro spécial Covid-19 réalisé par**
les élus et les services municipaux.
Distribution effectuée par les élus de la majorité.*

NOTRE JOURNAL DE BORD

Pourquoi ce journal de bord ?

Au travers de nos différents échanges, nous avons ressenti auprès de nos administrés la difficulté d'expliquer et de restituer ce qu'il se passait exactement dans les murs de la mairie.

En fait, en quelques jours après les élections municipales, la mairie est devenue, comme dirait les militaires, un véritable QG (quartier général).

La mairie est le lieu où sont centralisées les informations qui permettent à des décideurs de définir la stratégie en temps de guerre sanitaire.

Ce journal a donc pour objectif de :

- *retracer les principales étapes de cette crise et son escalade ;*
- *rendre compte comment la ville l'a gérée dans l'intérêt général ;*
- *mettre à l'honneur le bénévolat, le volontariat et la solidarité des truciens.*

TOUT COMMENCE LE 31 DECEMBRE 2019

L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) est informée du virus Coronavirus.

La commission sanitaire municipale de Wuhan signale un groupe de cas de pneumonie à Wuhan, dans la province du Hubei en Chine. Un nouveau coronavirus est ensuite identifié.

FÉVRIER 2020 : LES PRÉMICES DE LA CRISE SANITAIRE

MARDI 11 : Covid-19

Il est dénommé **Covid-19** le 11 février 2020 par l'OMS pour signifier :

"Co" signifie "corona",

"vi" pour "virus" et

"D" pour "disease" ("maladie" en anglais).

Le chiffre 19 indique l'année de son apparition : **2019**.

Le Covid-19 est la maladie infectieuse causée par le dernier coronavirus qui a été découvert. Ce nouveau virus et cette maladie étaient inconnus avant l'apparition de la flambée à Wuhan (Chine) en décembre 2019.

MARDI 25 : inquiétudes et recommandations

Le Premier ministre écrit aux maires. Il fait part de son inquiétude face aux risques d'une épidémie.

Nous n'en sommes qu'au stade des recommandations. Les personnes revenues d'un voyage ou d'un séjour dans une zone d'exposition à risques sont concernées.

Le Conseil départemental du Cher adresse des documentations, affiches et indique les mesures à prendre face à la pandémie du Coronavirus.

VENDREDI 28 : précautions

Se succèdent les messages du ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale du Cher, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

Par précaution, les enfants qui reviennent des pays identifiés « zones à risques » ne doivent plus être accueillis ni dans les centres de loisirs, ni dans les écoles pendant les 14 jours qui suivent leur retour.

A Trouy, aucun enfant ne sera mis en « quarantaine » selon les sondages effectués par les directions d'école et le service enfance de la ville.

MARS 2020

LE MOIS OU TOUT S'ACCÉLÈRE

LA FRANCE PASSE AUX STADES 2 ET 3

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir ?

LES
INFORMATIONS
UTILLES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

QUELS SONT LES SIGNES ?

- Fièvre
- Toux
- Fatigue
- Difficultés respiratoires étouffements
- Maux de tête
- Perte de goût et de l'odorat
- Maux de gorge
- Courbatures
- Parfois diarrhées

La durée d'incubation varie de 3 à 5 jours en général jusqu'à 14 jours

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES



COVID-19 : LES STADES

Stade 1 : freiner l'introduction du virus sur le territoire national

Fermeture des classes.
Constitution de **stocks de produits de santé**.
Mise en place de plateformes d'informations.
Vérification de l'état de santé des voyageurs (ports, aéroports, etc.).

Stade 2 : endiguer la propagation

Fermeture possible d'établissements scolaires à l'échelle territoriale.
Limitations des déplacements, télétravail, ...
Annulation de manifestations publiques.
Mise en quarantaine à l'échelle territoriale.

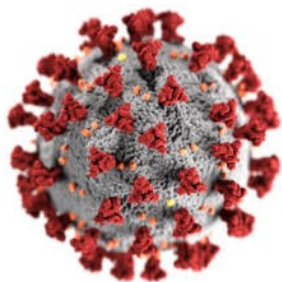
Stade 3 : lutter contre l'épidémie

Renfort des **professionnels de santé et des forces de l'ordre**.
Restrictions de circulation (fermeture de lignes de train, ...).
Plan de continuité pédagogique des élèves, mesures de chômage partiel, ...

Stade 4 : déconfinement progressif

Accompagnement du retour à la normale.
Mise en place d'une stratégie de déconfinement.

LUNDI 2 : LA FRANCE PASSE AU STADE 2



Des grandes villes ont activé leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

L'Académie d'Orléans-Tours envoie les nouvelles informations et recommandations sur la conduite à tenir.

Nous devons consulter la foire aux questions mise en ligne sur le site du ministère de l'Education Nationale, télécharger et diffuser des flyers, etc.

VENREDI 6 : LES GESTES BARRIERES

Le Préfet du Cher préconise des précautions sanitaires pour la tenue des bureaux de vote.

Les élus et services municipaux anticipent l'organisation des bureaux de vote : un sas accueil est prévu dans chaque bureau de vote pour faciliter le respect des gestes barrières (désinfection des mains, distance d'un mètre, ...).

SAMEDI 7 : ELECTIONS MUNICIPALES MAINTENUES AU NOM DE LA CONTINUTE DE LA VIE SOCIALE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Deuxième lettre du Premier ministre aux maires qui parle de « respiration démocratique essentielle ».

MARDI 10 : DIRECTIVES, CONSIGNES ET INFORMATIONS SE SUCCEDENT

La circonscription de Bourges et le cabinet 18 de l'Académie d'Orléans-Tours nous adressent les informations à destination des directions d'écoles.

[Il faut veiller à ce que les écoles disposent de points d'eau, de savon, d'essuie-mains jetables pour le respect des gestes barrières.](#)

La direction de la PMI (Protection maternelle infantile) adresse au R.A.M. (Relais d'Assistantes Maternelles) des informations sur les modes de gardes qui seront diffusées par courrier à toutes les assistantes maternelles de Trouy.

VENREDI 13 : LES ANNULATIONS ET FERMETURES SONT DECIDEES

Tout le personnel communal est sensibilisé sur les étapes à venir dans le cadre des mesures sanitaires.

Le Préfet transmet aux maires les recommandations ministérielles, rappelle les gestes barrières, les obligations d'affichage. **Tout ceci est à l'initiative et à la charge des villes. A Trouy, tout est prêt.**

Tout a été fourni par la ville : gants, gels hydroalcooliques... tout a été imprimé par la ville.

Un message est diffusé sur l'application robot télé alerte... élus, candidats, agents et services, population sont informés des mesures sanitaires adoptées pendant les élections jusqu'au dépouillement.

* Nous annulons le carnaval des enfants.

* Nous annulons les repas commandés à ANSAMBLE pour les restaurants scolaires (à noter : les repas seront donnés aux banques alimentaires).

* Nous suspendons les activités du R.A.M.

* Nous fermons nos services accueils périscolaires, les restaurants scolaires, les accueils du mercredi.

* Nous envisageons de poursuivre des activités minimales.

* Nous écrivons aux directions d'écoles, aux associations locales et aux élus pour les informer de toutes ces dispositions.

DANS LA NUIT DU 14 AU 15 MARS 2020 A MINUIT : LA FRANCE PASSE AU STADE 3

DIMANCHE 15 : GESTION CRISE SANITAIRE COVID-19

MEDECINS, INFIRMIERES, AIDE-SOIGNANTS SONT MOBILISES, RECENSEMENT EN MAIRIE POUR LA GARDE D'ENFANTS

Communiqué du Préfet du Cher sur la garde des enfants pour les personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaires. Alors que le scrutin n'est pas terminé, la Direction Générale des Services (DGS) et le maire instruisent les mesures ministérielles relatives à la lutte contre la propagation du virus ainsi que les premiers décrets et arrêtés parus les 13, 14 et 15 mars 2020 au Journal Officiel. Sur le champ, les premières consignes sont données aux services et les informations sont données au public (panneau lumineux, site internet et affichage).

LUNDI 16 : ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - LA « GUERRE SANITAIRE » EST DECLAREE !

Côté enfance : réunion des animateurs, contacts avec toutes les directions d'écoles.

Côté mairie : la ville dispose de trois jours francs pour installer le Conseil municipal nouvellement élu. Les services essaient de savoir auprès de la Préfecture si le maire doit le convoquer. Personne ne le sait ... Nous décidons quand même de convoquer le Conseil pour le vendredi 20 mars.

MARDI 17 : LA CELLULE COVID-19 DE LA VILLE DE TROUY EST ACTIVEE

Dès 9 heures, en mairie, spontanément, une cellule Covid-19 se forme.

Pilotée par Franck BRETEAU, maire adjoint, sous couvert de Monsieur le maire, elle se compose de la DGS et des principaux responsables de service de la ville. Pour une meilleure efficacité et coordination de toutes les actions, contacts et consignes ont été centralisés au niveau de la direction générale des services. Des permanences téléphoniques et une procédure de télétravail ont été aussitôt mises en place. Des ordinateurs portables sont mis à la disposition des agents administratifs. Notre prestataire informatique QUADRIA est missionné pour rendre les agents opérationnels à distance.

Mise en place des premières mesures qui visent la garde des enfants, les accueils périscolaires et du mercredi, nos services, nos assistantes maternelles, les bénéficiaires de portage de repas, les distributions alimentaire et surtout les personnes vulnérables.

Par mesure de sécurité, une majorité d'agents est placée en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) le temps de mettre en place le Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Tout en gérant la situation de crise :

* nous attendons les consignes pour l'installation du Conseil municipal nouvellement élu.

* nous recevons le communiqué de presse du Préfet portant sur la mise en place des attestations de déplacement.

La mairie les imprime en urgence pour les distribuer aux administrés qui n'ont pas internet ou d'imprimantes. Nous mettons plusieurs attestations dans les commerces et lieux encore ouverts.

* Monsieur Philippe MOISSON, Président de l'Association des Maires du Cher et maire de Saint-Loup-des-Chaumes (ville du canton de Trouy), prend contact avec les maires du Cher.

MERCREDI 18 : PRECISION D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS EN MAIRIE

Convocation envoyée à tous les élus, préparation de la séance (salle, isoloir, urne, bulletin de vote, affichage, communiqué de presse).

JEUDI 19/VENDREDI 20 : L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ATTENDRA ENCORE

La veille de l'installation du Conseil municipal à huis clos, annonce du Premier ministre sur les ondes le soir même à 18 h 30 : tout est annulé !

Message officiel de la Préfecture le 20 mars 2020 pour le report des élections.

Nous prévenons tous les élus de l'annulation de la séance d'installation.

LUNDI 23 : DECLARATION DE L'ETAT D'URGENCE (LOI)

JEUDI 26 : LA POSTE, TROUY N'EST PAS UNE ZONE PRIORITAIRE !

Nous écrivons à La Poste pour demander un service minimum et l'approvisionnement du Distributeur Automatique de Billets (DAB) et nous en saisissons le Député.

Extrait du courrier de Monsieur le Maire à La Poste

Comme vous le savez, le seul distributeur automatique de billets (DAB) de notre commune se trouve à Trouy bourg au bureau de La Poste car nous avons toujours considéré que vous représentiez un service public de proximité.

En cette période de crise sanitaire, ce DAB devient **un service essentiel** pour toutes nos personnes âgées et/ou à mobilité réduite. Or, depuis quelques jours le DAB est en pénurie de billets et son réapprovisionnement semble suspendu. Un message de vos services d'hier, mercredi 25/03, nous apprend que « Le DAB de Trouy ne sera pas alimenté car il n'est pas considéré prioritaire en raison de problème de livraison de fonds et d'un manque de personnel ». Le bureau de La Poste étant fermé au public, les habitants, déjà fortement limités dans leurs déplacements, n'ont donc plus aucun moyen de se procurer des espèces.

Le message de vos services, si nous pouvons le comprendre, ne nous satisfait pas.

Figurez-vous que notre Ville a mis tout en œuvre pour assurer la continuité des services essentiels à la vie de la cité et à la protection des plus fragiles et ce, avec des élus, des agents et des habitants volontaires.

Aussi, nous vous demandons de prévoir la remise en route du DAB dans les meilleurs délais ou le cas échéant, de proposer des solutions alternatives et d'avoir également l'obligeance de nous contacter directement, nous les élus locaux. Nous restons persuadés qu'en tant que représentants des services publics de proximité devenus essentiels, nous avons le devoir et la responsabilité de montrer l'exemple sur le terrain et d'être le maillon fort de toutes ces chaînes de solidarité qui se forment. J'adresse copie du présent courrier à Monsieur le député du Cher, Loïc KERVRAN. Comptant sur vous pour un prompt contact, recevez, Monsieur le directeur, l'assurance de nos salutations distinguées.

ENTRE LE SAMEDI 21 ET LE JEUDI 26

Les élus prennent contact avec les commerçants : la mairie leur fournit du gel, des gants, du produit désinfectant.

Les relations sont quotidiennes pour appréhender les difficultés sur le terrain.

Les élus prennent contact avec les entreprises de la commune, de la ZAC du bois de Givray, les garages... pour connaître leurs situations.

VENDREDI 27 : TROUY REAGIT ET S'ORGANISE

Création du compte Facebook de la ville de Trouy.

Des commerces à l'unisson au service de la population : épicier, boulanger, charcutier-traiteur mettent en place un service mutualisé.

L'aide aux plus démunis est toujours là, distributions alimentaires pour une quarantaine de bénéficiaires. La banque alimentaire maintient l'approvisionnement mais ne peut plus livrer. Le service technique va chercher les denrées alimentaires à Bourges, agents et élus désinfectent le local, préparent les colis et distribuent pour éviter les regroupements.

SAMEDI 28 :

REPORTAGE FR3 : HOMMAGE A NOS COMMERÇANTS

NOTRE DOYENNE TRUCIDIENNE AGÉE DE 104 ANS, MME SIMONEAU, NOUS A QUITTES.

Nous avons une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés durant cette période.

LUNDI 30 : LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EST MAINTENUE (N° VEOLIA 0 800 897 730)**MARDI 31 : INSTAURATION DU COUVRE FEU SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE BOURGES DE 21 H A 6 H**

COUVRE-FEU PROLONGÉ JUSQU'AU 11 MAI 2020



AVRIL 2020 ÇA SE COMPLIQUE L'ÉTAT D'URGENCE LA PÉNURIE DE MASQUES

JEUDI 2 : LES PREMIERES MESURES ÉCONOMIQUES AU NIVEAU RÉGIONAL

M. François BONNEAU, Président de la Région Centre-Val de Loire, informe les maires des mesures économiques Covid-19 via la création d'un Fonds Régional de Solidarité. Nous demandons à la Région Centre-Val de Loire plus de précisions quant aux modalités du Fonds Régional pour aider localement nos entreprises, commerces et petites entreprises.

VENDREDI 3: PAS DE SÉJOURS AU CDL POUR LES VACANCES DE PÂQUES

La DDCSPP fait un point de la situation. Les accueils périscolaires et séjours de Centre de Loisirs sont suspendus jusqu'au 15 avril 2020 sauf dérogation pour les personnels indispensables à la gestion de crise.

SAMEDI 4 : LE PANNEAU D’AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE A TROUY BOURG INSTALLÉ

Mais il ne sera opérationnel qu'après le confinement, Enedis étant appelé prioritairement à gérer la crise.

LUNDI 6 : UNE PREMIÈRE BONNE NOUVELLE LA POSTE ROUVRE ET LE DAB FONCTIONNE.

MARDI 7 : LA VILLE S'ÉVERTUE À OBTENIR DES MASQUES

L'Association des Maires du Cher (AMC) met en place une commande de masques : la ville en réserve aussitôt 150. La collecte des bacs jaunes reprend.

MERCREDI 8 : LANCEMENT DE L'OPÉRATION DE « FABRICATION DES MASQUES »

Appel aux dons de tissus, d'élastiques et à des couturières.

Nous maintenons l'ouverture du cimetière sous condition du respect des gestes barrières.

VENDREDI 10 : MISE EN PLACE DU FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ

La Préfecture informe les maires sur le dispositif. Nous décidons de nous rapprocher de nos entreprises, commerces et petites entreprises pour recenser par téléphone les éventuelles difficultés au niveau local.

LUNDI 13 : ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Annnonce de la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai 2020.

JEUDI 16 : ATELIERS R.A.M. SUSPENDUS

Par précaution, nous suspendons les ateliers du R.A.M. jusqu'en juin.

Ils ne reprendront qu'en septembre. Nous communiquons cette information via le site internet.

MERCREDI 15 : INCENDIE À TROUY

Une maison dévastée à Trouy bourg par un incendie. La famille est aussitôt prise en charge par la ville.

Une arrêté préfectoral met fin aux ballades et promenades dans les bois, les chemins de randonnées ... et ce jusqu'à la fin du confinement : affichage fait dans les sites visés de la ville de Trouy.

L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) nous adresse son plan d'actions et nous informe de la mise à disposition d'une unique plateforme qui centralise les informations.

JEUDI 16 : APPEL À LA SOLIDARITÉ

Pour venir en aide à la famille victime de l'incendie.

VENDREDI 17 et LUNDI 20 : CONTACTS AVEC BOURGES PLUS

Informe les villes de l'agglomération de :

- la mise en place d'un n° vert prévention Covid-19 au 0800 400 805, 7j/7 de 8 H à 18 H,
- l'édition spéciale d'un magazine de 8 pages mis à disposition dans les lieux publics encore ouverts.

SAMEDI 18 AVRIL : DEUXIÈME BONNE NOUVELLE

L'équipe 1^{ère} de l'ES TROUY est promue en Régional 3.

MARDI 21 : ON ATTEND LES CONSIGNES ET LES MASQUES

La DDCSPP fait un point de situation sur la stratégie de déconfinement : doctrine en attente pour préparer la reprise du 11 mai.

Bourges Plus commande des masques pour toutes les villes de l'agglomération. Nous recevons le mail à 16h05 et devons y répondre pour le lendemain à 11h. A 17h43, la ville commande 4 000 masques (3 200 pour les adultes et 800 pour les enfants) pour 4 000 € TTC (1 € TTC à la charge de la ville, 1.27 € TTC pris en charge par Bourges Plus). La commande des masques est faite auprès de l'entreprise TALBOT.

Le Groupe La Poste nous adresse un mail pour informer les maires du Cher du nouveau schéma de fonctionnement de leurs services.

L'AMC a reçu une partie des masques qui est distribuée en priorité aux villes qui organisent des centres d'accueil et aux petites communes rurales.

MERCREDI 22 et JEUDI 23 : RÉOUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

Le service enfance prend contact avec notre prestataire pour les repas des restaurants scolaires « ANSAMBLE » afin de connaître leur position quant à leur reprise : les menus seront maintenus mais certainement « perturbés ».

Communiqué de presse de Bourges Plus sur la réouverture de la déchetterie : nous relayons le jour même cette information sur nos réseaux de communication. La réouverture des déchetteries est très attendue par les habitants et a fait l'objet de plusieurs contacts de la ville de Trouy avec les services de l'agglomération.

DU VENDREDI 24 AVRIL AU JEUDI 30 AVRIL : LE TEMPS DES PRÉPARATIFS POUR UN RETOUR A LA NORMALE A SONNÉ

La ville se positionne pour préparer :

- un Bien Vivre « spécial Covid-19 » (il nous tient à cœur de communiquer) ;
- une reprise progressive de nos écoles, de nos services ;
- l'installation du Conseil municipal nouvellement élu essentiel à la vie de notre cité ;
- un plan d'actions de reprise réfléchi, organisé et sans cafouillage, ni précipitation pour mai/juin et l'été en direction de nos associations locales, des activités sportives, de notre CDL, de nos administrés (mariages, anniversaires, etc.).

En effet, suite aux mesures de déconfinement annoncées par le Premier ministre le 28 avril qui restent encore floues, la Municipalité de Trouy a décidé :

- de prioriser l'organisation d'une reprise progressive en toute sécurité des écoles, des services municipaux et du Conseil municipal nouvellement élu indispensable à la vie de cité et qui, à ce jour, reste à installer ;
- et en conséquence d'annuler toutes les manifestations et fêtes d'écoles prévues à l'Espace Jean-Marie Truchot, jusqu'à fin juin.

Pour les élus, la position est claire : l'état d'urgence sanitaire va être prolongé jusqu'au 24 juillet et il n'est pas souhaitable d'organiser des rassemblements pour seulement quelques semaines. Ainsi, les terrains de sport (stade, terrain pétanque, ...) et les salles qui sont des milieux fermés (Espace multisports, Centre Culturel de Trouy Nord) ne seront pas rouverts d'ici le 30 juin 2020. En conséquence, la saison sportive de nos clubs est terminée.

JEUDI 30 AVRIL DÈS 9 HEURES

Réunion téléphonique du 30 avril 2020 à 9 heures avec la sous-préfète et les maires de l'Agglomération.

Tout au long de la journée nombreux contacts téléphoniques avec nos 4 directions d'écoles pour organiser les modalités de réouverture des écoles maternelles et élémentaires



MAI 2020 : LE DÉBUT CHAOTIQUE DU DÉCONFINEMENT

LUNDI 4 MAI : RÉUNION DE LA CELLULE COVID-19

Pour définir et préparer les modalités de réouverture des écoles, des accueils périscolaires, des mercredis éducatifs et des restaurants comprenant les thématiques suivantes :

- l'accueil des élèves,
- l'aménagement des classes,
- la gestion des circulations,
- la récréation,
- le nettoyage et la désinfection des locaux,
- les dimensionnements des équipements.

MARDI 5 MAI : CONSEILS D'ÉCOLES EXTRAORDINAIRES EN VISIOCONFÉRENCE

- * Ecole maternelle du nord
- * Ecole élémentaire du bourg

MERCREDI 6 MAI : CONSEILS D'ÉCOLES EXTRAORDINAIRES EN VISIOCONFÉRENCE

- * Ecole maternelle du bourg
- * Ecole élémentaire du nord

La procédure de reprise des écoles oblige une surface minimale de 4 m² par élève. Au vu des surfaces des bâtiments, cette obligation donne la capacité maximale d'enfants pouvant être accueillis, soit 15 enfants par classe en élémentaire et 10 élèves en maternelle.

Si un professeur est absent (en arrêt de travail ou présentant une pathologie à risque), il ne sera pas remplacé.

Le protocole sanitaire concernant les écoles a été reçu en mairie le jeudi 30/04 à 14 heures (63 pages). La version définitive de ce protocole a été reçue en mairie le lundi 4 mai à 9H30 (54 pages).

COMMUNICATION



La commune a été en contact étroit avec le cabinet médical, la pharmacie, les commerces, le bar-tabac, etc.

La commune a diffusé de nombreuses informations sur le site internet de la commune.

En complément, il est apparu pertinent de créer une page Facebook le 27 mars pour toucher un public plus nombreux et plus large. Déjà 390 personnes suivent cette page au 5 mai.

Cette page a donc vocation à perdurer et la commune va travailler à une interaction entre le site internet et les réseaux sociaux.

La commune remercie l'administrateur de la page pour sa réactivité et les informations transmises sans délai aux élus.



<https://www.facebook.com/villedetrouy/>

LE COVID-19 EN CHIFFRES, C'EST



Une tonne de remerciements à nos couturières bénévoles qui ont confectionné les masques sans compter leurs temps et qui l'ont fait avec un savoir-faire remarquable, à tous les donateurs pour la famille sinistrée, pour les masques (tissu, élastique, ...), à nos commerçants pour leur formidable élan solidaire, leurs initiatives et leur courage... à nos agents et nos élus locaux qui ont distribué les colis alimentaires, les imprimés, les masques, appelé les personnes fragiles et vulnérables, relayé les demandes, etc.

100 % de mobilisation

31 portages de repas maintenus

860 personnes âgées ou vulnérables contactées ou visitées

160 colis de distributions alimentaires

30 couturières bénévoles

1 500 impressions d'attestations de déplacements pour les distribuer à nos habitants

1 520 masques fabriqués par nos couturières bénévoles et distribués

150 kg de tissu offerts et collectés en mairie

1 200 mètres d'élastique grâce à des dons

230 donateurs dont

- 50 dons pour la confection des masques,
- 90 dons de vêtements, chaussures et produits de première nécessité pour la famille sinistrée,
- 90 dons pécuniaires (5 272 € pour la famille sinistrée, centralisés par le CCAS).



2 000 mails reçus dont leur traitement générera autant de mails voire plus.

Une centaine de textes législatifs, réglementaires et divers à étudier et à déchiffrer.

Des démarchages commerciaux pour les gels hydroalcooliques, les masques à plus de 8 € l'unité.

Des ruptures de stocks, des masques introuvables, des guerres commerciales.

Des prix subitement en hausse de + 30 % sur les gants, les produits désinfectants, les stylos au moment des élections, les masques, ...



Et beaucoup de questions, de préoccupations sur :

LES DÉCHETS

Enormément d'appels téléphoniques pour la déchetterie : dans les premières semaines, « la déchetterie est-elle ouverte ? ». Depuis le lundi 20 avril : « quand la déchetterie va-t-elle rouvrir ? ».

Et également dans les premiers jours pour le ramassage des ordures ménagères (plusieurs fois par jour).

LA POSTE : beaucoup d'appels sur son fonctionnement.

Et des besoins de renseignements sur les attestations dérogatoires, les actions mises en place par la ville (livraison de courses, livraison de masques), renseignements sur les règles du confinement, demandes de report des dates des mariages prévus et des locations EJMT, demandes de masques, sur le déconfinement, etc.

LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE ET DES SERVICES MUNICIPAUX PENDANT LA CRISE

POUR RAPPEL AU NIVEAU NATIONAL

Un n° vert est mis en place en février 2020 pour permettre à la population d'obtenir des informations générales sur le Covid-19 au 0800 130 000.

Le gouvernement demande aux citoyens des efforts, du civisme, de la solidarité.

AU NIVEAU LOCAL

Pas de n° vert mais LA PROXIMITÉ, UNE GRANDE RÉACTIVITÉ ET UN FORMIDABLE ÉLAN DE SOLIDARITÉ GRACE AUX BÉNÉVOLAT ET VOLONTARIAT

La cellule Covid-19 a mis en place un Plan de Continuité d'Activité (PCA) qui sera édité le 26 mars et transmis à tout le personnel communal.

Le PCA, c'est quoi ?

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics assurent la gestion de service d'intérêt général.

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) permet à une collectivité de fonctionner en situation de crise.

Les PCA doivent organiser :

- les missions essentielles de service public et les autres missions classées par ordre de priorité ;
- le positionnement des agents ;
- les méthodes et mesures de protection du personnel ;
- l'information et la communication des agents et des usagers ;
- la limitation autant que possible de la propagation du virus au sein de la collectivité.

Ainsi, pour lutter contre la propagation du virus et veiller à la protection de tous, dès le 17 mars 2020, tous les services de la mairie ont été fermés (services administratif, technique, enfance, ...) ainsi que les écoles, la bibliothèque et les salles communales jusqu'au 11 mai 2020 en raison de la prolongation du confinement annoncée par Monsieur le Président de la République le 13 avril dernier.

Toutefois, afin d'assurer une continuité des missions prioritaires, une activité minimale, en collaboration étroite avec les élus locaux concernés, a été mise en place pour les services suivants :

- les services administratifs,
- les services de l'état-civil et funéraires,
- les services enfance et périscolaires,
- le service social (CCAS),
- le service technique.

Ce service minimal a été organisé en réduisant le nombre d'agents intervenant par service, en aménageant des horaires de travail décalés pour limiter les contacts entre les agents et en instaurant le télétravail. La continuité des services est opérée de la manière suivante :



MAIRIE (tous services)

Une permanence administrative téléphonique a été mise en place pour les urgences, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h au **06.08.84.54.19**. En dehors de ces horaires, une astreinte technique est joignable au **06.82.30.92.02**. Contact par e-mail : mairie@ville-trouy.fr.

Les services assurant l'état civil et funéraires sont chargés de l'enregistrement des actes ne pouvant être différé, de l'organisation de rendez-vous en mairie par le biais de la permanence administrative, pour les actes suivants : délivrance des autorisations liées aux admissions au funérarium et aux inhumations et crémations, des copies et extraits d'actes d'état civil.

Toute démarche ne présentant pas un caractère d'urgence sera différée.

Le service technique

Participe activement à la gestion de la crise auprès des élus et veille à la propreté urbaine de la ville et à la maintenance des bâtiments et équipements municipaux.

Pendant la crise sur le terrain : 60 % **du service technique** se sont mobilisés pour entretenir les espaces verts, participer aux distributions de colis alimentaires et des attestations ainsi qu'à de nombreuses actions utiles à la collectivité. Une reprise progressive et anticipée du **service entretien des bâtiments** à partir du 20 avril 2020 pour de gros nettoyages pour préparer le déconfinement : les écoles, le Centre de Loisirs, les vestiaires du foot, la salle des fêtes, ...

Centre de Loisirs, services enfance et périscolaires

Le Centre de Loisirs a été fermé durant les vacances de Pâques jusqu'au vendredi 24 avril 2020.

Les services de restauration, accueils périscolaires et mercredis ont été fermés jusqu'au 11 mai 2020 (date de fin de confinement annoncée par le Président) sous réserve de nouvelles directives gouvernementales.

L'Inspection Académique coordonne la garde des enfants du personnel soignant et a pris le relais via une permanence téléphonique au **02.36.08.20.00**.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU CŒUR DE LA GESTION DE LA CRISE



PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Au début de la crise sanitaire, le plan communal de sauvegarde a été activé avec notamment l'appel à toutes les personnes vulnérables ou recensées comme telles. Cet appel a été réalisé deux fois, le 17 et le 31 mars 2020.

Une permanence téléphonique a été mise en place pour les urgences, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h au **06.37.73.98.74** - Contact par e-mail : corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Le CCAS a géré l'activation de la cellule de crise (personnes vulnérables), garanti la continuité des portages de repas à domicile, organisé les distributions alimentaires aux plus démunis et est resté à l'écoute des habitants en cas de nécessité.

En cette période de confinement liée au Covid-19, le CCAS a tout mis en œuvre pour maintenir ses actions existantes et rester à votre écoute.

Le secrétariat du CCAS est resté joignable au 06.37.73.98.74 et par mail corinne.gatimel@ville-trouy.fr du lundi au vendredi.

En cette période difficile, toutes les demandes d'aide ont été traitées comme en période normale.

La cellule de crise a été déclenchée à 2 reprises les 16/17 et 26/31 mars dernier. Toutes les personnes inscrites sur la liste communale ont été contactées pour faire un point sur leur situation.

Début avril, tous les truciens âgés de 67 ans et plus (soit 600 foyers) ont été contactés par un membre du Conseil municipal qui s'est déplacé au domicile des personnes injoignables par téléphone.

La commune a décidé le 2 avril 2020 de contacter toutes les personnes de plus de 67 ans.

Toute l'équipe municipale a contacté les 860 personnes recensées.

Il a fallu rechercher les numéros de téléphone, les contacter pour voir leurs besoins, leurs difficultés, ...

829 personnes ont été contactées par téléphone, visitées par les élus ou contactées par courrier.

18 ont eu plusieurs messages sur leur répondeur.

7 personnes avaient déménagé.

2 personnes étaient hospitalisées pour des pathologies autres que le Covid-19.

4 personnes étaient hébergées chez leurs enfants, en dehors de Trouy.

Ces contacts ont permis de découvrir des situations médicales difficiles, des situations sociales parfois compliquées et d'intervenir pour y remédier. Un grand merci à un élu médecin pour ses interventions !

De nombreuses fois, la commune a fourni les numéros des commerçants de Trouy pour permettre un ravitaillement.

Pour rappel : la commune invite les personnes isolées, les personnes en difficulté de déplacement, à se faire connaître auprès des services de la mairie pour être contactées en cas de nouvelle crise qu'elle soit météorologique ou épidémique, au 02 48 64 78 78.

Grâce à une réorganisation, les distributions alimentaires aux familles les plus démunies ont pu être maintenues. La commune récupère les marchandises directement aux entrepôts de la Banque Alimentaire de Bourges et des agents et élus volontaires ont remplacé les bénévoles pour la préparation des colis qui ont ensuite été livrés au domicile des bénéficiaires.

Le service de portage de repas à domicile a été maintenu. En mars, 31 personnes en ont bénéficié, soit 782 repas livrés.

Le dossier de la famille dont la maison a brûlé a été pris en charge pour une aide financière et administrative. Un appel aux dons a été diffusé et la collecte réalisée le samedi 18 avril dernier à l'Espace « Abbé Pierre » a permis de récolter de nombreux vêtements et dons financiers. Le CCAS remercie chaleureusement les truciens qui ont fait preuve d'une grande solidarité malgré le contexte difficile que nous vivons actuellement.

Concernant le R.A.M. (Relais Assistantes Maternelles) de Trouy « Pomme d'Api »

Par précaution, le R.A.M. ne rouvrira ses activités d'animation, avec accueil physique, qu'à compter de septembre 2020. Les ateliers du R.A.M. qui accueillent, 2 matinées par semaine, des assistantes maternelles et des enfants pour des activités sont donc, fermés jusqu'à fin août 2020.



Toutefois, pendant le confinement, le service administratif du R.A.M. est maintenu en télétravail et limité aux mails et appels téléphoniques. Ce service reprendra son fonctionnement à l'issue du confinement.

LE TÉLÉTRAVAIL **Activité professionnelle exercée à distance (d'une entreprise)** **grâce aux outils de télécommunication**

Le télétravail dans le cadre du Covid-19 a été posé comme une règle impérative pour tous les postes qui le permettent et comme moyen le plus efficace pour lutter contre la diffusion du coronavirus permettant de limiter les contacts physiques. A Trouy, le télétravail, a visé principalement les agents administratifs et les responsables de service. Cela représente environ 30 % de l'effectif du personnel communal.

A titre d'exemple, plusieurs services (funéraires, état-civil, financier, urbanisme) n'ont pas cessé de fonctionner.

En télétravail, ils sont restés en contact avec leurs interlocuteurs habituels et, quand cela était nécessaire, se sont déplacés pour recevoir des administrés et effectuer des tâches rendues impossibles à distance.

Le télétravail n'avait pas jusqu'alors été expérimenté à Trouy.

Une procédure a été mise en place en urgence et s'est avérée opérationnelle fin mars pour les agents travaillant à distance.



LE SERVICE ENFANCE

L'un des services les plus exposés



Dès le lendemain de l'allocution du Président, le Service Enfance s'est mis en ordre de bataille.

La première décision a été d'annuler à contrecœur le carnaval des enfants de la commune, prévu le 13 mars, qui avait demandé un gros travail d'investissement de la part des enfants et du personnel. Malgré la déception des enfants et des familles, cela était nécessaire et le seul à se réjouir a été le Bonhomme carnaval toujours sain et sauf grâce au Covid-19.

Nous nous sommes mis ensuite rapidement en contact avec les directions d'écoles, afin de coordonner les informations et définir une stratégie commune. Les parents qui se sont manifestés concernant la garde des enfants ou toutes autres questions ont été rassurés et orientés au cas par cas. Nous remercions les directions d'écoles ainsi que les enseignants pour cette étroite collaboration.

L'Inspection Académique, avec laquelle nous avons gardé des relations constantes, a mis en place des centres d'accueil pour les enfants du personnel de santé, vers lesquels les familles ont été dirigées.

Beaucoup de familles trucidiennes ont trouvé des solutions de gardes alternatives (famille, nourrice, garde des enfants à domicile) malgré le télétravail ou malheureusement le chômage partiel pour d'autres. Merci à tous pour ces efforts, notre préoccupation première étant la santé des enfants mais aussi du personnel d'encadrement.

La vie ne s'est pas pour autant arrêtée et nous avons continué à assurer la gestion administrative de notre service : une présence physique au Centre de Loisirs, la réponse quotidienne aux mails ou aux requêtes des administrés centralisées via le numéro d'urgence mis en place par la mairie.

Dès aujourd'hui, nous préparons avec l'ensemble des autres services un retour progressif à la normale en tenant compte des directives gouvernementales et préfectorales. Notre priorité reste la santé des enfants, du personnel à travers un accueil le mieux adapté possible mais tenant compte des différentes contraintes.

En attendant de revoir au plus vite dans nos services les enfants et les familles, l'ensemble des agents du service enfance vous souhaitent une bonne santé à tous.

SERVICE DE GARDE : contacts avec les parents concernés pour les rediriger vers les centres d'accueil.

Concernant les écoles, des enfants de soignants ont été accueillis dans des classes de Bourges ou de La Chapelle Saint-Ursin. C'est l'inspectrice de l'Education Nationale qui a dispatché en fonction des demandes et des moyens.

Les enseignants volontaires de Trouy ont été envoyés en renfort dans ces écoles.

L'enseignement à distance s'est poursuivi le temps que le gouvernement décide de la prochaine organisation de déconfinement progressif en partenariat avec les communes.

A savoir

Dès le début de la crise, un premier débat s'installe : un seul ou les deux parents soignants ? Interprétation différente selon les ministères, Préfecture, Inspection Académique, ... Nous n'obtiendrons pas de réponse officielle pour départager les différentes annonces faites. C'est le bon sens qui s'imposera.

Classe de neige

Une pensée pour les élèves de la classe de M. Bonnin (CM1) de l'école élémentaire des Talleries : le voyage a été annulé à la dernière minute, au grand désespoir des enfants (les valises étaient prêtes !). Mais ce n'est que partie remise.

Classe de mer annulée

Les élèves des classes de CM1 et CM2 de Mmes Fabre et Gauvin se sont vus aussi privés de ce séjour.



LE COMPTE A "REBOURS" DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Dès le 6 mars, avant même la lettre du Premier ministre et la circulaire du ministère de l'Intérieur, élus et services municipaux anticipent l'organisation des élections et prévoient pour chaque bureau de vote un sas accueil pour appliquer les gestes barrières. Cette anticipation des mesures sanitaires se concrétise et est complétée par l'achat de différents équipements pour protéger les assesseurs et scrutateurs. Quelques jours avant, nous utilisons notre application « robot télé alerte » pour informer les électeurs (stylo personnel à emmener). Nous diffusons l'information sur le site internet, le panneau lumineux et l'affichage.

Dimanche 15 mars

- A 13 h 20 : les premières consignes et informations relatives aux mesures ministérielles relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 sont instruites par le maire et la direction des services ;
- Nous préparons une lettre aux associations locales ainsi que les informations qui seront diffusées le jour même, avec l'assistance des agents, sur le panneau lumineux, le site internet et l'affichage ;
- 10 minutes avant le dépouillement : alerte donnée par la Préfecture pour veiller à ce que le dépouillement se déroule dans le respect des gestes barrières et de distance à respecter ;
- Proclamation des résultats au bureau centralisateur : la municipalité avait anticipé en prévoyant un espace extérieur pour éviter un regroupement de personnes dans le bureau de vote. Ci-après les résultats du suffrage et la présentation des candidats élus.

Lundi 16 mars : aucune consigne ministérielle pour l'installation des nouveaux conseils municipaux.

Entre les 17 et 18 mars : consigne de réunir au plus vite pour installer mais à huis clos.

Jeudi 19 mars à 18 h 30 : annonce du Premier ministre sur les ondes de tout annuler.

Vendredi 20 mars : nous annulons la séance auprès de tous les élus.

A ce jour : nous sommes toujours en attente des consignes pour installer les élus issus du 1^{er} tour. Il en est de même pour les communes concernées par un 2^{ème} tour.

A noter : tout au long de la crise sanitaire, les élus en place et les futurs élus sont tous informés sans exception (opposition y compris). Une grande majorité de la nouvelle équipe s'investit au quotidien.

LES RESULTATS

VILLE DE TROUY- SCRUTIN DU 15/03/2020 - PREMIER TOUR		
	Nombre	%
TOTAL D'ELECTEURS INSCRITS	3 321	
ABSTENTIONS	1 634	49%
VOTANTS	1 687	51%
BULLETINS BLANCS	14	1%
BULLETINS NULS	37	2%

SUFFRAGES EXPRIMES (SE)	1 636	%	REPARTITION DES SIEGES	
			27 conseillers municipaux	3 conseillers communautaires
<u>LISTE N°1 : PARTAGEONS ENSEMBLE</u>				
Liste conduite par Philippe MOUTAUD	253	15%	2	
<u>LISTE N°2 : TROUY A CŒUR</u>				
Liste conduite par Franck BRETEAU	1 111	68%	23	3
<u>LISTE N°3 : TROUY ENSEMBLE</u>				
Liste conduite par Philippe LE LOUARNE	272	17%	2	

ÉLECTIONS

Les élections municipales se sont déroulées le 15 mars 2020.

- La liste "*TROUY A CŒUR*" a recueilli 67,90 % des votes en faveur de Franck Breteau. Sa liste est alors en droit d'investir 23 sièges.

- Philippe Le Louarne, avec sa liste "*TROUY ENSEMBLE*", termine deuxième de ce suffrage, avec 16,62 % des scrutins. Sur l'ensemble des sièges du Conseil, 2 sont récupérés par les membres de sa liste.

- Philippe Moutaud avec sa liste "*PARTAGEONS L'AVENIR*" a récupéré 2 sièges, avec 15,48% des scrutins.

Le taux de participation pour ce premier tour des municipales à Trouy s'élève à 50,80 %, soit une baisse de 19,02 points comparativement à 2014 (69,82 %).

PRÉSENTATION DES ÉLUS



Franck Breteau



Nadine Moreau



Didier Georges



Rachel Tanneur



Marc Soudy



Béatrice Ratelet



Stéphane Dufloux



Nathalie Berniot



Gérard Santosusso



Caroline Guillaume



Didier Guichard



Nathalie Imbert



Olivier Maupetit



Chrystelle Teixeira



Frédéric Joubaud



Anne-Marie Ferreirinho



Morgan Bajoue



Cécile Fauvet



Olivier Galopin



Alexandra Cellier



Vincent Briend



Eliane Noyat



Jean-Yves Imbert

L'OPPOSITION



Philippe Le Louarne



Adeline Tisserand



Philippe Moutaud



Agnès Rose Da Costa

À TROUY, DES COMMERCES A L'UNISSON AU SERVICE DE LA POPULATION

Passé le choc du confinement, les commerces alimentaires de Trouy se sont organisés pour répondre aux besoins des habitants. L'épicier, le charcutier et le boulanger se sont regroupés pour offrir un service de livraison auprès des habitants de Trouy, notamment les personnes âgées et les personnes isolées.

Leur action a été saluée par la presse et par un reportage sur France 3 Centre.

À Trouy, des commerces à l'unisson au service de la population

Plus que des commerçants, des artisans du lien social. À Trouy, près de Bourges, le petit commerce rend au quotidien bien des services à la population. C'est d'autant plus vrai en cette période de confinement pour endiguer le coronavirus.

Se sentant investis d'une « mission de service public », l'épicier, le boulanger et le charcutier-traiteur ont eu une idée : mettre en place un service mutualisé de livraisons à domicile.

« On est tous tombés d'accord sur le fait qu'il fallait aider autant qu'on le pouvait les personnes qui ne peuvent se rendre dans nos magasins parce qu'elles ont des problèmes pour se déplacer, ou qui ne veulent pas quitter leur domicile par crainte de contracter le coronavirus, explique Saïd Tahoua qui, depuis sept ans, accompagné de sa femme Fatiha, gère la supérette du village. Alors, on a décidé de s'organiser pour proposer des livraisons groupées. »

Besoin d'une baguette façonnée par le boulanger ? D'un plat mitonné par le charcutier-traiteur ? De boîtes de conserve rangées dans les rayons de l'épicier ? Un coup de fil plus tard, l'un des commerçants rassemble la commande et débarque



MISSION. Trois commerçants de Trouy se sentent investis d'une « mission de service public » et ont décidé d'organiser un service mutualisé de livraisons à domicile dans une commune à la géographie si particulière. PHOTO D'ILLUSTRATION

chez le client. Une mécanique improvisée, mais bien huilée, qui varie d'un jour à l'autre, d'un moment à l'autre dans la même journée.

« Le ravitaillement est assuré selon nos disponibilités. On se débrouille toujours. Moi, par

exemple, ce sera peut-être plus entre 12 h 30 et 14 heures et mon voisin de la charcuterie plutôt en milieu de matinée. On s'adapte pour le bien de tout le monde », poursuit Saïd Tahoua.

La flexibilité, c'est leur force, l'aide à la personne, leur leitmo-

tiv. « Dans ces moments-là, qui sont durs, il faut se serrer les coudes et foncer, enchaîne Fanny Papin qui, avec son mari Nicolas, fait tourner depuis quinze ans la boutique de charcuterie-traiteur. L'autre jour, on a pu ainsi aider une femme

enceinte ne pouvant sortir de chez elle et une autre un peu coincée avec un enfant en bas âge. »

« On le fait parce qu'on ne veut laisser personne dans la difficulté »

Trouy a beau se trouver aux portes de Bourges, la géographie si particulière du village, pourtant doté de commerces à Trouy-bourg, peut se révéler problématique pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer et vivant à Trouy-nord, à cinq kilomètres de là, de l'autre côté de la rocade et de l'autoroute. « Quand une petite mamie totalement isolée de Trouy-nord a fait appel à nos services, ça m'a déchiré le cœur, conclut Fanny Papin. On n'a pas hésité une seconde, même si le carburant n'est pas donné. On ne fait pas ça pour l'argent, sinon on ferait payer ce service qui est gratuit. On le fait parce qu'on ne veut laisser personne dans la difficulté. »

Benjamin Gardel

benjamin.gardel@centrefrance.com

La commune a accompagné ces commerces en leur fournissant des masques, du gel hydroalcoolique, du produit désinfectant, des attestations, etc.

Leur dévouement et leur engagement doivent être salués. Les truciens ont joué le jeu du commerce de proximité et il faudra que cette action perdure dans le temps.

Conformément à l'annonce du Président de la République qui s'est adressé à tous les bailleurs privés et publics, la commune a, dès le début du stade 2 prescrivant les fermetures d'établissements, suspendu le paiement des loyers de tous les commerces dont elle est propriétaire des murs dans l'objectif :

- de les aider à faire face à la fermeture administrative de leur activité,
- de les remercier et récompenser pour les services rendus à la population.

Il s'agit essentiellement :

1. de l'épicerie,
2. de la charcuterie traiteur,
3. du salon de l'esthéticienne,
4. du bar tabac presse « Le Féliane ».

Il sera proposé au vote du premier Conseil municipal de la nouvelle mandature, la suppression des deux mois de loyers correspondant à la période de confinement pour ces 4 commerces.

La commune incite les bailleurs privés à œuvrer dans ce sens, afin de permettre à nos commerces et à nos activités de survivre.

LES ADAPTATIONS DU DROIT FUNÉRAIRE

Malheureusement, le confinement n'empêche pas les décès et les mises en bière avec la pose de scellés sur les cercueils par un officier d'état civil.

A Trouy, c'est Madame Béatrice Ratelet, adjointe au maire, qui va régulièrement au funérarium pour faire ces opérations.

Ainsi, depuis le Covid-19, les formalités se sont un peu modifiées comme la mise en bière immédiate des défunts atteints ou probablement atteints du Covid-19 au moment de leur décès, prévue par le décret n° 2020-384 du 1er avril 2020 qui implique :

- * que le corps ne peut pas être transporté sans cercueil depuis le lieu de décès,
- * que le défunt ne peut pas faire l'objet d'une présentation en chambre funéraire, ni de toilette funéraire, ni de soins de conservation.

Cependant lorsque le corps est destiné à la crémation et y compris en cas de mise en bière immédiate, il convient d'obtenir au préalable l'autorisation de fermeture de cercueil du maire (ou l'adjoint) et de surveiller l'opération de fermeture du cercueil et d'y apposer des scellés.

Tout rassemblement dans les lieux de culte est interdit, à l'exception des cérémonies funéraires dans la limite de 10 à 20 personnes.

La limitation, voire la suspension éventuelle de l'accès du public au cimetière et au crématorium doit être circonstanciée et n'exclut pas la conduite des inhumations, dispersions de cendres funéraires, éventuellement de dépôts d'urne, ni la réalisation des travaux afférents les plus urgents.

Elle ne doit pas non plus, en cette période de crise, restreindre l'accès au cimetière pour les opérateurs funéraires, mais l'accès au cimetière doit pouvoir se dérouler de manière fluide pour les opérateurs funéraires, sans que d'éventuels horaires de fermeture ne viennent contraindre le service public et en s'assurant que les personnes présentes sont en mesure de respecter les mesures barrières et la distance sociale avec un nombre de personnes limité.

Pour rappel, le maire (ou l'adjoint) a des responsabilités particulières qui concernent notamment :

- * la rédaction de l'acte de décès ;
- * l'établissement d'un acte d'enfant sans vie ;
- * la mention du décès en marge de l'acte de naissance ;
- * la transcription de l'acte de décès sur les registres de la commune du dernier domicile de la personne décédée dans une autre commune ;
- * la transcription de l'acte d'enfant sans vie sur les registres de décès ;
- * la transcription d'un jugement déclaratif de décès en marge du registre ;
- * la notification de l'acte de décès au maire de la commune du dernier domicile du défunt par le maire qui a dressé cet acte ;
- * la notification de l'acte de décès au maire de la commune de naissance.



LE CIMETIÈRE DE TROUY OUVERT SOUS CONDITIONS



Depuis un arrêté du 19 mars 2020, les cimetières font partie des lieux susceptibles d'être fermés au public. Néanmoins, le législateur a laissé la possibilité aux communes de décider ou non de la limitation, voire la suspension éventuelle de l'accès du public au cimetière.

Un moment de recueillement doit pouvoir être permis, dans le respect du cadre national rappelé plus haut, en s'assurant que les personnes présentes sont en mesure de respecter les mesures barrières et de distance entre les personnes.

Au vu de ces éléments, la commune de Trouy a décidé de laisser le cimetière ouvert de 8 h à 20 h pour permettre aux concitoyens d'avoir un moment de recueillement pour leurs proches.

Les mesures barrières et de précaution sont affichées sur les deux entrées du cimetière. Elles ont été largement respectées par les visiteurs lors du week-end des Rameaux et du week-end de Pâques.

LA QUESTION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Il n'est plus à démontrer que le début de la crise a montré une certaine cacophonie au niveau des équipements de protection.

La Préfecture a été interrogée, dès fin mars, sur sa capacité à fournir des gants, des masques et du gel hydroalcoolique. La réponse définitive a été fournie le 24 avril. Elle était négative.

Heureusement, la commune n'a pas attendu cette date pour se mettre en ordre de marche.

Les services ont commandé rapidement :

- du produit désinfectant, du savon,
- des gants,
- du gel,
- puis, des visières plastiques et des séparations en plexiglas sont venues compléter les équipements des bureaux d'accueil.



Pour les masques, il est apparu évident que cet équipement serait introuvable.

Néanmoins, la commune a passé des commandes de masques :

- ⇒ FFP2 (150) via l'Association des Maires du Cher. La livraison prévue le 7-8 avril a été réquisitionnée en cours de route pour le personnel soignant (à ce jour, la livraison n'est toujours pas arrivée) ;
- ⇒ En tissu, lavables et réutilisables, via Bourges Plus (4 000). La livraison est prévue avant le 11 mai 2020.

Mais au moment de la rédaction du présent Bien Vivre, les seuls masques dont dispose la ville et dont la distribution a été faite auprès des personnes vulnérables, fragiles, des soignants, des commerçants, des agents, des élus... sont ceux confectionnés par nos couturières « **des petites mains aux grands cœurs** » (1 520 masques artisanaux cousus main !).

Résidences « Les Babadines » (parc du Château Rozé) : les précautions ont été prises par l'établissement pour protéger les résidents avec leurs équipements.

DISTRIBUTION DES PROTECTIONS RÉALISÉES PAR NOS COUTURIÈRES BÉNÉVOLES



PS : les distributeurs ont posé leurs masques le temps de la photographie.

LE COUPLE PRÉFET/MAIRE



Le Préfet a beaucoup écrit aux maires :

Circulaire du 9 mars sur l'organisation des bureaux de vote en période d'épidémie.

Circulaire du 17 mars sur les élections des conseillers municipaux et communautaires : préconisation pour organiser la séance d'installation du Conseil municipal à huis clos.

La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie adoptée le 22 mars 2020 assortie de recommandations pour organiser la continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

4 ordonnances du 1^{er}, 8 et 15 et 22 avril 2020 sur les mesures de la loi d'urgence, la continuité des services et les congés / RTT des agents et mesures diverses (urbanisme, etc.).

7 décrets et 16 arrêtés préfectoraux portant sur les mesures diverses pour la lutte contre la propagation du virus, le couvre-feu, les interdictions de déplacement, les interdictions d'accès aux sites publics, la limitation et l'interdiction des rassemblements, sur le fonds de solidarité, etc.

Liste non exhaustive à laquelle il faut ajouter les notes, les fiches, les foires aux questions, les mails ...

Nous prendrons aussi en considération les consignes données par arrêtés préfectoraux concernant les battues et les chasses aux sangliers et corbeaux !

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES UN PARTENAIRE DE PROXIMITÉ

Remerciements à la CAF qui a pris soin de prendre des nouvelles de nos services et adopté des mesures de soutien.

Les engagements du Conseil d'Administration de la CNAF du 7 avril 2020, pour ne pas pénaliser les structures d'accueil, reposent sur le principe suivant :

Le principe général est de faire "comme si" les structures avaient fonctionné normalement
(sauf quelques cas particuliers)

La CAF a également mis en place des actions telle la mise en ligne de

monenfant.fr, l'accueil de loisirs vient à la maison !

Ce nouvel espace propose chaque jour des activités ludiques et éducatives différentes pour les familles.

« L'accueil de loisirs à la maison » est un centre de loisirs virtuel avec des idées amusantes et originales pour organiser sa journée comme découvrir des musées virtuels, s'initier à l'astronomie, créer à partir des ressources disponibles chez soi, découvrir de nouvelles recettes à préparer et à déguster en famille, etc.

Adapté aux différentes tranches d'âge des enfants et à leurs besoins, y compris pour des enfants en situation de handicap, l'espace propose des activités numériques mais aussi à faire « hors ligne », pour les parents et leurs enfants.

Avec l'agenda proposé, les parents pourront ainsi programmer les activités et construire un programme équilibré d'activités et de temps calmes adaptés à chaque âge.



LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

A savoir



Le Conseil départemental du Cher a fourni les chiffres des comptages sur les axes principaux pour la dernière semaine de mars 2020 (avec un comparatif sur 2019). Sur la RD 2144, de Levet à la rocade de Bourges, on constate une baisse de la circulation de 82 % des véhicules légers et une baisse de 24 % des poids lourds.

LA POSTE



LA POSTE

Suite aux mesures gouvernementales Covid-19, la Municipalité de Trouy informe les truciens que le bureau de poste est ouvert du lundi au vendredi de 9H à 11H30 (fermé le samedi). Les horaires de la collecte de la boîte aux lettres située rue du 19 mars sont les suivants : 8H30 les mercredi, jeudi et vendredi. Il n'y a pas de levées les lundi, mardi et samedi.

INCENDIE

10 ALLÉE DES ECOLES



En très peu de temps, une maison a été dévastée par le feu dans le bourg de Trouy, derrière les écoles, mercredi 15 avril au matin.

Selon les premiers éléments recueillis sur place, cet incendie est dû à un feu de cheminée qui s'est très rapidement répandu à l'ensemble de l'habitation, laissant peu de possibilités aux pompiers arrivés rapidement sur les lieux.

La famille relogée

Cette maison est la propriété d'une famille qui vit ici depuis de nombreuses années.

Les parents et leur fille de 20 ans ont pu sortir en catastrophe de l'habitation, abandonnant tous leurs biens. De nombreux animaux

(chats, chiens, lapins, cochons d'Inde, ...) n'ont, selon les forces de l'ordre présentes, pas pu être sauvés par la vingtaine de sapeurs-pompiers mobilisés pour éteindre le feu.

Dans un premier temps, la famille sera hébergée chez des parents jusqu'à ce que la municipalité leur trouve un logement de transition, en lien avec les organismes HLM.

Appel à la solidarité

Les élus et les services municipaux se sont aussitôt mobilisés pour apporter toute l'aide possible au niveau assurance, administratif, technique et financier. La commune, via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), a débloqué une première aide d'urgence pour faire face aux premiers achats de nécessité.

La commune a aussi lancé deux actions. La première consiste en une collecte de vêtements, de chaussures et produits de première nécessité. La seconde est une collecte financière, supervisée par le CCAS. Chaque don sera enregistré et fera l'objet d'un reçu fiscal (chèque à l'ordre du CCAS de Trouy). Pour recueillir les dons, une permanence a été organisée le samedi 18 avril 2020, de 10 à 12 h, à l'Espace Abbé Pierre (anciens préfabriqués).

Les dons d'argent peuvent encore être déposés dans la boîte aux lettres de la mairie.

5 272 € à ce jour récoltés, un grand merci aux donateurs !

ET PENDANT LA CRISE

En parallèle de la gestion de la crise sanitaire, la ville poursuit plusieurs dossiers et affaires générales de la Commune.



Suivi budgétaire et financier, paiement des factures

Sur ce chapitre, en temps de crise sanitaire, faut-il parler d'argent, de dépenses ou d'économies ?

La crise est loin d'être terminée et d'autres dispositions d'ordre économique, fiscal sont susceptibles de suivre.

En revanche, la crise sanitaire doit se mesurer et s'apprécier en termes de bénévolat, de solidarité, d'efforts, de services rendus, en personnes contactées, en échanges et en partage.

Pour l'heure, même si la ville suit ses comptes et son budget, sa préoccupation est de veiller à la sécurité de ses habitants et à préparer la reprise des activités avec précaution et efficacité.

Volontairement, aucun chiffre ne sera donné aujourd'hui pour éviter de tomber dans des annonces incomplètes et révisables à tout moment.

Programme voirie 2020-2023 tant sur le bourg que sur le nord

Le marché de travaux a été lancé.

Projet du jardin pédagogique du Château Rozé

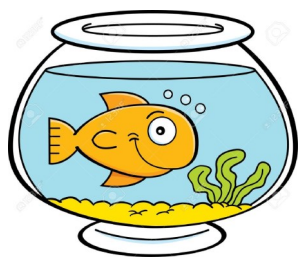
Le projet toujours d'actualité suit son cours.

Plusieurs projets ont fait l'objet de demandes de subvention pour :

- * les caméras vidéo protection,
- * les aires de jeux,
- * le panneau électronique de Trouy bourg,
- * un abri couvert pour les jeunes au City Park de la Trouée verte en partenariat avec l'IEM,
- * la voirie.

Beaucoup de courriers en lien avec le Covid-19 ont été réceptionnés et instruits :

- * la fédération de l'immobilier neuf qui revendique des aménagements urbanistiques,
- * des entreprises,
- * des associations.



Et n'oublions pas que les services ont pris également soin des poissons de la maternelle du bourg, le temps que l'école s'organise pour les récupérer.

Le déconfinement de A à Z

Bars	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Musées (grands)	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Bibliothèques	Réouverture le 11 mai.	Parcs et jardins	Réouverture le 11 mai uniquement dans les départements "verts".
Cafés	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Plages	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Centres commerciaux (> 40 000 m²)	Possibilité de poursuite de la fermeture, décision du préfet.	Rassemblements	Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum.
Cérémonies religieuses	Pas avant le 2 juin.	Restaurants	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Cérémonies d'inhumation	Déjà possibles, limitées à 20 personnes.	Salles de concert	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 1er juin.	Salles des fêtes/polyvalentes	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Cimetières	Ouverture au public le 11 mai.	Sport (individuel en plein air)	Autorisé le 11 mai.
Cinémas	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Restent interdits, décision le 2 juin.
Collèges	Réouverture progressive à partir du 18 mai.	Sport (compétitions professionnelles)	Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt.
Commerces	Réouverture le 11 mai.	Taxis	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Crèches	Réouverture le 11 mai.	Théâtres	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Écoles élémentaires	Réouverture le 11 mai.	Transports scolaires	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Festivals	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports (locaux)	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Grands événements	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports (> 100 km)	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel.
Lieux de culte	Déjà autorisés.	Universités	Fermées jusqu'en septembre.
Lycées	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Vacances (organisation)	Décision pour le 2 juin.
Marchés	Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet.	VTC	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Mariages	Reportés sauf urgence.		
Maternelles	Réouverture le 11 mai.		
Médiathèques	Réouverture le 11 mai.		
Musées (petits)	Réouverture le 11 mai.		

QUE FAIRE DE MES DÉCHETS ?

Comme de nombreux français, les truciens ont profité du confinement pour faire du tri chez eux ou entretenir leur jardin.

Mais où, comment et pour combien de temps dois-je stocker les déchets verts, les encombrants puisque depuis mi-mars 2020 les déchetteries de la communauté d'agglomération Bourges Plus sont fermées pour lutter contre le coronavirus, et surtout quand vont-elles rouvrir ?

Ces questions ont généré le plus d'appels téléphoniques :

1. au début de la crise sanitaire et du confinement ;
2. à l'annonce d'une stratégie de déconfinement ;
3. à la réouverture de plusieurs déchetteries des communes voisines.

Après plusieurs contacts des villes, Bourges Plus a mis en place un plan d'actions dans toutes les communes de l'agglomération pour procéder à la réouverture de ses déchetteries à compter du lundi 27 avril 2020.

Mais attention, sous conditions : **seuls les dépôts de déchets verts seront acceptés.**

Les gestes barrières devront évidemment être respectés.

Aucun outil, comme des pelles ou des râteaux, ne sera prêté afin d'éviter les risques de contamination.

L'appel au civisme des usagers est lancé.

A Trouy et pour le 1^{er} jour, la ville avait suggéré une rotation matin/après-midi entre le bourg et le nord. Malgré le nombre d'usagers assez important (200 passages le lundi, 180 le mercredi), tout s'est bien déroulé, assurent les élus présents pour veiller à ce que tout se passe pour le mieux.

Bien sûr ne pas oublier son attestation de déplacement obligatoire !

LES HORAIRES D'OUVERTURE :

TROUY Avenue des Anciens combattants

Lundi		
9h - 12h		15h - 18h
Mardi		
Fermée		
Mercredi	9h - 12h	15h - 18h
Jeudi		
Fermée		
Vendredi		
Fermée : 1er et 8 Mai		
Samedi		
9h - 12h		14h - 18h
Dimanche		
Fermée		
Ouverture exceptionnelle		



DÉCHETS VERTS sous conditions

Ce ramassage concerne les personnes âgées de plus de 70 ans, les femmes veuves ou les personnes ayant de graves problèmes de santé (hospitalisation, handicap temporaire) ou les personnes handicapées et inscrites en Mairie.

Ne sont ramassés que des végétaux (tailles, élagages, feuilles, gazon) mis en sacs non fermés et sortis la veille au soir.

La quantité ne doit pas dépasser 1m3.

Ce service est entièrement à la charge de la municipalité et gratuit pour les bénéficiaires.

Pour des raisons sanitaires, écologiques et économiques, **il est fortement conseillé** aux bénéficiaires de ce service de se procurer dans le commerce **des sacs spécifiques déchets verts** qui

seront vidés directement dans la benne par nos services et laissés aux propriétaires.

Ces sacs d'une valeur d'environ de 9 à 15 € l'unité se trouvent dans les magasins spécialisés type jardinerie.

Ils présentent les avantages suivants :

Sacs très résistants, déchets entreposés à l'air libre, pas d'odeur, manipulation facile, sacs réutilisables, économie financière.

DATE DE RAMASSAGE

MAI

Mardi 19 mai au NORD
Jeudi 28 mai au BOURG

JUIN

Lundi 15 au NORD
Jeudi 18 au BOURG

LES LEÇONS À TIRER LES CRITIQUES CONSTRUCTIVES

La logistique de la gestion de la crise a fait défaut :

A l'ère du numérique, nous aurions aimé :

- une plateforme pour centraliser les informations, les questions... et surtout les commandes et les besoins,
- des imprimés remplissables en ligne,
- une meilleure coordination avec la Préfecture,
- une mutualisation des moyens pour unir nos forces,
- un accompagnement plus soutenu sur le terrain de certains partenaires,
- positionnés en première ligne, être informés avant les médias afin de pouvoir répondre aux administrés, aux parents.

MOT DE LA FIN

Nous espérons que ce Bien Vivre à Trouy « Spécial Covid-19 » vous aura apporté un aperçu de la gestion de la crise.

Il aurait pu être bien plus fourni mais nous nous en sommes tenus aux évènements les plus marquants en mettant un point d'honneur à saluer toutes les belles initiatives.

Aussi, à l'heure où nous rédigeons ce Bien Vivre, nombre de questions restent en suspens ... et notre journal de bord est loin d'être terminé.

PRENEZ SOIN DE VOUS



Accueil du public
Fortement conseillé sur rendez-vous

Mairie de Trouy
Place du 8 mai 1945

Tél. : 02.48.64.78.18—Fax : 02.48.64.74.96
Mail : mairie@ville-trouy.fr, Site : villedetrouy.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi 9h à 12h et 14h à 17h
Mardi 9h à 12h et 14h à 18h
Mercredi 9h à 12h
Jeudi 9h à 12h et 14h à 17h
Vendredi 9h à 17h

Mairie annexe
Route de Châteauneuf
Tél. : 02.48.21.08.04

Horaires d'ouverture :
Mercredi 14h à 16h

SUR RENDEZ-VOUS

Centre de loisirs "RIBAMBELLE"
1 allée des Anémones

Tél : 02.48.64.73.58
Mail : enfance@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture
Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 à 18h
Mercredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

SUR RENDEZ-VOUS

C.C.A.S.
1 allée des Anémones

Tél. 02.48.64.78.78
Mail : corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture
Lundi Mardi Jeudi 8h à 12h30 et 13h30 à 17h
Mercredi 8h à 12h30 et 13h30 à 15h
Vendredi 8h à 12h

SUR RENDEZ-VOUS

Relais Assistantes Maternelles
"POMME D'API"
1 allée des Anémones

Réouverture des ateliers le 1er septembre

Bibliothèque "LE JARDIN DES MOTS"
3 rue du 19 mars 1962

Tél.: 02.48.64.72.25

Horaires d'ouverture
Lundi 16h30 à 19h
Mercredi 15h à 18h
Vendredi 17h à 19h
Samedi 10 à 12h

SUR RENDEZ-VOUS

Cabinet médical
16 rue du Champ du Puits

Tél : 02.48.64.71.53
Fax : 02.48.64.70.54

Médecins : 02.48.64.71.53
Chirurgien dentiste : 02.48.64.74.65
Infirmières : 02.48.64.74.63
Podologue : 02.48.64.71.53

Horaires du secrétariat
Lundi au vendredi 8h à 12h et 14h à 18h

Pharmacie
11 avenue des Anciens Combattants

Tél : 02.48.64.71.10 Fax : 02.48.64.75.50

Heures d'ouverture
Lundi de 14h à 19h30
Mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 19h30
Samedi 9h à 12h